

Ville de Saint-Honoré

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné

Que lors de la séance régulière qui se tiendra le 7 mai 2018 à 19h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Honoré, le conseil municipal se prononcera sur une demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur André Tremblay, pour sa propriété sise au 373, rue du Couvent, Saint-Honoré;

NATURE ET EFFETS DE LA DÉROGATION DEMANDÉE

Cette demande a pour objectif de permettre la construction d'un garage isolé de 7,32m X 7.32m (24' X 24') avec un empiètement de 1.6m (5'3") dans la marge latérale sur rue, contrevenant ainsi aux articles 4.2.3.2 et 4.1.3.3.1 du règlement de zonage 707.

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE AFFECTÉ

373, rue du Couvent, Saint-Honoré.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra, lors de cette assemblée, se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Le projet de résolution est disponible pour consultation au bureau du directeur général, aux heures ordinaires de bureau, au 3611, boul. Martel à Saint-Honoré.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce vingtième jour d'avril
deux mille dix-huit.**



Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier et directeur général, de la Municipalité de Saint-Honoré, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à l'édifice municipal et sur le site Internet de la Ville, le 20 avril 2018, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20^e jour d'avril 2018.

